

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2024-01

Objet : Passation d'une convention d'occupation précaire pour la location d'un chalet à Ubine

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de M. FAVRE-BESSON Michel pour renouveler la location d'un chalet à Ubine ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à M. FAVRE-BESSON Michel, domicilié 676 route de Bise-Ubine 74360 VACHERESSE, un chalet sis à Ubine et cadastré section B – n° 266 pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.
- 2- De fixer le loyer annuel à **150 €**.

A VACHERESSE, le 22 juillet 2024

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le

24 JUL. 2024

Décision du Maire n° D2024-01